

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Corrèze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

L'an deux mil vingt six, le deux février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CYR-LA-ROCHE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Olivier CHAUPRADE, M. Christophe MAURY, M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Agnès MULLIEZ, Mme Christelle COURTES, M. Alain PERSEC, Mme Marguerite LATOUR.

Étaient absents excusés : M. Jacques COUDERC, Mme Maud LE GUILLOU.

Étaient absents non excusés : M. Baptiste FERAL, M. David HENOCQ.

Procurations : M. Jacques COUDERC en faveur de M. Olivier CHAUPRADE, Mme Maud LE GUILLOU en faveur de M. Laurent COLIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Christophe MAURY.

OBJET : Autorisation de lancement de projet travaux "chemin des tourterelles"
MA-DEL-2026-004

Le devis est maintenant finalisé, il s'élève à la somme de 12 021.25 € H.T.,
14 425.50 € TTC.

Le financement de cette opération sera assuré de la manière suivante :

* subvention D.E.T.R.	35 %	4 207.43 €
* dotation voirie CD	40 %	4 808.50 €
* fonds libres		3 005.32 € H.T.
		5 409.57 € TTC

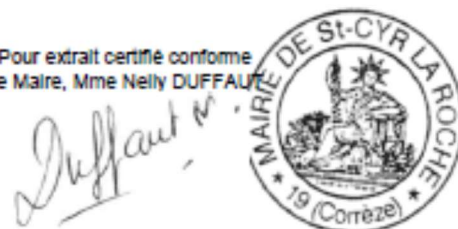
Après avoir délibéré, le conseil municipal,

autorise Madame le Maire à lancer les travaux de **réfection de la Rue des Tourterelles** et à signer tout document relatif à cette opération.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE-LA-GAILLARDE et
publication par voie d'affichage le 03/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Nelly DUFFAUT



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Corrèze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

L'an deux mil vingt six, le deux février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CYR-LA-ROCHE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Olivier CHAUPRADE, M. Christophe MAURY, M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Agnès MULLIEZ, Mme Christelle COURTES, M. Alain PERSEC, Mme Marguerite LATOUR.

Étaient absents excusés : M. Jacques COUDERC, Mme Maud LE GUILLOU.

Étaient absents non excusés : M. Baptiste FERAL, M. David HENOCQ.

Procurations : M. Jacques COUDERC en faveur de M. Olivier CHAUPRADE, Mme Maud LE GUILLOU en faveur de M. Laurent COLIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Christophe MAURY.

OBJET : Autorisation de lancement des travaux études PAB MA-DEL-2026-005

- Le devis est maintenant finalisé, il s'élève à la somme de 26 750.00 € H.T.
32 100.00 € TTC

Le financement de cette opération sera assuré de la manière suivante :

* subvention D.E.T.R. 30 %	8 025.00 €
* subvention Conseil départemental 25 %	6 687.50 €
* fonds libres	12 038.00 € H.T.
	17 387.50 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

autorise Madame le Maire à lancer les travaux de **l'étude de faisabilité de l'aménagement du bourg** et à signer tout document relatif à cette opération.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE-LA-GAILLARDE et
publication par voie d'affichage le 03/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Nelly DUFFAUT



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Corrèze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

L'an deux mil vingt six, le deux février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CYR-LA-ROCHE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Olivier CHAUPRADE, M. Christophe MAURY, M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Agnès MULLIEZ, Mme Christelle COURTES, M. Alain PERSEC, Mme Marguerite LATOUR.

Étaient absents excusés : M. Jacques COUDERC, Mme Maud LE GUILLOU.

Étaient absents non excusés : M. Baptiste FERAL, M. David HENOCQ.

Procurations : M. Jacques COUDERC en faveur de M. Olivier CHAUPRADE, Mme Maud LE GUILLOU en faveur de M. Laurent COLIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Christophe MAURY.

**OBJET : Demande de subvention DETR – programme de voirie 2026 Rue des Tourterelles
MA-DEL-2026-006**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour la réfection de la voie communale « Rue des Tourterelles ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite de Monsieur le Préfet une subvention, aussi élevée que possible, pour permettre la réalisation du programme de voirie 2026 :

Remise en état de la voie communale « Rue des Tourterelles »

Le devis s'élève à la somme de 12 021.25 € H.T., 14 425.50 € TTC.

Le financement de cette opération sera assuré de la manière suivante :

* subvention D.E.T.R.	35 %	4 207.43 €	
* dotation voirie CD	40 %	4 808.50 €	
* fonds libres			3 005.32 € H.T.
			5 409.57 € TTC

- Autorise Madame la Maire à engager cette dépense dès que le financement en sera assuré.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE-LA-GAILLARDE et
publication par voie d'affichage le 03/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Nelly DUFFAUT

Nelly Duffaut



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Corrèze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

L'an deux mil vingt six, le deux février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CYR-LA-ROCHE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Olivier CHAUPRADE, M. Christophe MAURY, M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Agnès MULLIEZ, Mme Christelle COURTÉS, M. Alain PERSEC, Mme Marguerite LATOUR.

Étaient absents excusés : M. Jacques COUDERC, Mme Maud LE GUILLOU.

Étaient absents non excusés : M. Baptiste FERAL, M. David HENOCQ.

Procurations : M. Jacques COUDERC en faveur de M. Olivier CHAUPRADE, Mme Maud LE GUILLOU en faveur de M. Laurent COLIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Christophe MAURY.

OBJET : Demande DTR pour l'Etude de faisabilité de l'aménagement du bourg de Saint Cyr la Roche MA-DEL-2026-007

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour les études de faisabilité de l'aménagement du bourg de Saint Cyr la Roche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite de Monsieur le Sous-Préfet une subvention, aussi élevée que possible, pour permettre :

L'étude de faisabilité du projet d'aménagement du Bourg de Saint Cyr la Roche.

- Le montant estimatif s'élève à la somme de 26 750.00 € H.T.
32 100.00 € TTC

Le financement de cette opération sera assuré de la manière suivante :

* subvention D.E.T.R. 30 %	8 025.00 €
* subvention Conseil départemental 25 %	6 687.50 €
* fonds libres	12 038.00 € H.T.
	17 387.50 € TTC

- Autorise madame le Maire à engager cette dépense dès que le financement en sera assuré.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE-LA-GAILLARDE et
publication par voie d'affichage le 03/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Nelly DUFFAUT

Nelly Duffaut



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Corrèze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

L'an deux mil vingt six, le deux février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CYR-LA-ROCHE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Olivier CHAUPRADE, M. Christophe MAURY, M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Agnès MULLIEZ, Mme Christelle COURTES, M. Alain PERSEC, Mme Marguerite LATOUR.

Étaient absents excusés : M. Jacques COUDERC, Mme Maud LE GUILLOU.

Étaient absents non excusés : M. Baptiste FERAL, M. David HENOCCQ.

Procurations : M. Jacques COUDERC en faveur de M. Olivier CHAUPRADE, Mme Maud LE GUILLOU en faveur de M. Laurent COLIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Christophe MAURY.

OBJET : Demande de subvention Conseil Départemental programme de voirie Rue des Tourterelles MA-DEL-2026-008

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour la réfection de la voie communale « Rue des Tourterelles ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention, aussi élevée que possible, pour permettre la réalisation du programme de voirie 2026 :

Remise en état de la voie communale « Rue des Tourterelles »

Le devis s'élève à la somme de 12 021.25 € H.T., 14 425.50 € TTC.

Le financement de cette opération sera assuré de la manière suivante :

* subvention D.E.T.R.	35 %	4 207.43 €
* dotation voirie CD	40 %	4 808.50 €
* fonds libres		3 005.32 € H.T.
		5 409.57 € TTC

Autorise Madame la Maire à engager cette dépense dès que le financement en sera assuré.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE-LA-GAILLARDE et
publication par voie d'affichage le 03/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Nelly DUFFAUT



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Corrèze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

L'an deux mil vingt six, le deux février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CYR-LA-ROCHE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Olivier CHAUPRADE, M. Christophe MAURY, M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Agnès MULLIEZ, Mme Christelle COURTES, M. Alain PERSEC, Mme Marguerite LATOUR.

Étaient absents excusés : M. Jacques COUDERC, Mme Maud LE GUILLOU.

Étaient absents non excusés : M. Baptiste FERAL, M. David HENOCQ.

Procurations : M. Jacques COUDERC en faveur de M. Olivier CHAUPRADE, Mme Maud LE GUILLOU en faveur de M. Laurent COLIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Christophe MAURY.

OBJET : Demande de subvention Conseil Départemental pour l'étude de faisabilité de l'aménagement du Bourg de Saint Cyr la Roche MA-DEL-2026-009

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour les études de faisabilité de l'aménagement du bourg de Saint Cyr la Roche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention, aussi élevée que possible, pour permettre :

L'étude de faisabilité du projet d'aménagement du Bourg de Saint Cyr la Roche.

- Le montant estimatif s'élève à la somme de 26 750.00 € H.T.
32 100.00 € TTC

Le financement de cette opération sera assuré de la manière suivante :

* subvention D.E.T.R. 30 %	8 025.00 €
* subvention Conseil départemental 25 %	6 687.50 €
* fonds libres	12 038.00 € H.T.
	17 387.50 € TTC

- Autorise madame le Maire à engager cette dépense dès que le financement en sera assuré.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE-LA-GAILLARDE et
publication par voie d'affichage le 03/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Nelly DUFFAUT

Nelly Duffaut



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Corrèze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

L'an deux mil vingt six, le deux février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CYR-LA-ROCHE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Olivier CHAUPRADE, M. Christophe MAURY, M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Agnès MULLIEZ, Mme Christelle COURTES, M. Alain PERSEC, Mme Marguerite LATOUR.

Étaient absents excusés : M. Jacques COUDERC, Mme Maud LE GUILLOU.

Étaient absents non excusés : M. Baptiste FERAL, M. David HENOCQ.

Procurations : M. Jacques COUDERC en faveur de M. Olivier CHAUPRADE, Mme Maud LE GUILLOU en faveur de M. Laurent COLIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Christophe MAURY.

OBJET : Participation FDEE MA-DEL-2026-010

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du montant dû pour la participation aux frais de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Electricité et d'Energie de la Corrèze. Celle-ci s'élève à la somme de 1 379.00 €, au titre de l'année 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que cette contribution soit mise en recouvrement direct par les services fiscaux (participation fiscalisée).

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE-LA-GAILLARDE et
publication par voie d'affichage le 03/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Nelly DUFFAUT



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Corrèze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

L'an deux mil vingt six, le deux février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CYR-LA-ROCHE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Olivier CHAUPRADE, M. Christophe MAURY, M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Agnès MULLIEZ, Mme Christelle COURTES, M. Alain PERSEC, Mme Marguerite LATOUR.

Étaient absents excusés : M. Jacques COUDERC, Mme Maud LE GUILLOU.

Étaient absents non excusés : M. Baptiste FERAL, M. David HENOCQ.

Procurations : M. Jacques COUDERC en faveur de M. Olivier CHAUPRADE, Mme Maud LE GUILLOU en faveur de M. Laurent COLIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Christophe MAURY.

OBJET : Tarification salle polyvalente MA-DEL-2026-011

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle polyvalente, applicables à compter des locations du 01 janvier 2027 :

Prestations	Résident et contribuable de la commune	Personne étrangère à la commune
Location	220.00 €	495.00 €
Option vaisselle	20.00 €	
Option ménage	210.00 €	

Le conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 VOTANTS - 10 POUR - 1 CONTRE - 1 ABSTENTION

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE-LA-GAILLARDE et
publication par voie d'affichage le 03/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Nelly DUFFAUT

